

130

dodis.ch/35684

Notice pour le Chef du Département politique, P. Graber¹

VISITE À BERNE D'UNE DÉLÉGATION DE L'OUA. INVESTISSEMENTS SUISSES DANS UN PROJET SUD-AFRICAÏN POUR LA PRODUCTION D'URANIUM ENRICHÏ

[Berne,] 10 avril 1972

En prévision de la prochaine visite à Berne d'une délégation de l'OUA², nous nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants concernant la possibilité pour la Suisse d'acquérir en Afrique du Sud de l'uranium enrichi:

Actuellement les besoins de la Suisse en uranium sont couverts par les livraisons des États-Unis qui occupent une position de quasi-monopole dans ce domaine³. Cependant certaines modifications de la politique américaine de vente des matières fissiles, qui commencent à se manifester, risquent de provoquer, à brève échéance, une certaine insécurité dans l'approvisionnement de la Suisse.

Une diversification des sources d'approvisionnement s'impose donc à notre pays, pour des raisons de politique énergétique, et, parmi les diverses possibilités de rechange qui s'offrent à nous, l'offre soviétique de livraison d'uranium⁴ a particulièrement attiré notre attention étant donné que la construction d'une installation suisse d'enrichissement de l'uranium est absolument exclue pour des raisons techniques et financières.

Le projet sud-africain intéresse aussi bien la science que l'industrie suisses, mais en premier lieu les producteurs d'énergie électrique. Du fait des implications politiques qu'elle aurait, une participation officielle de notre pays à ce projet est naturellement exclue. Même dans les contacts entre les deux pays au niveau des ministères techniques, la prudence s'impose et c'est ce qui explique que le Professeur Hochstrasser n'ait pas encore donné suite à l'invitation officielle de visiter les installations du Centre de recherches nucléaires de Pelindaba, que les autorités sud-africaines lui avaient adressée en août 1971⁵.

1. Notice (Copie): CH-BAR#E2003A#1984/84#1090* (o.324.22). Rédigée par J. O. Quinche et E. Schurtenberger, signée par E. Vallotton.

2. Sur la visite d'une délégation de l'Organisation de l'unité africaine en Suisse, cf. doc. 132, dodis.ch/35682.

3. Sur la coopération scientifique avec les États-Unis dans le domaine de l'énergie atomique, cf. doc. 81, dodis.ch/35863.

4. Cf. doc 172, dodis.ch/35655, en particulier note 9.

5. Une première invitation a déjà été adressée au cours d'une rencontre entre U. Hochstrasser et A. J. A. Roux lors de la conférence de l'Assemblée générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne en 1970. En juillet 1971, A. J. A. Roux a réitéré l'invitation via l'Ambassadeur de Suisse à Pretoria, R. Hunziker. Cf. doss. comme note 1. L'invitation officielle d'août 1971 n'est pas documentée dans ce dossier. Sur la réponse à donner à l'invitation sud-africaine, cf. la notice de R. Wermuth à R. Keller du 7 septembre 1971, dodis.ch/35943. La coopération entre la Suisse et l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire a été abordée aussi

On ne peut cependant s'opposer à ce que les milieux intéressés de l'économie privée⁶ prennent contact avec les milieux sud-africains en question. Comme la Suisse vient au 4^e rang de tous les pays qui investissent en Afrique du Sud⁷, il n'est pas surprenant que ce pays ait cherché depuis un certain temps à associer le capital suisse à son projet concernant l'uranium enrichi. C'est ainsi que l'Union de Banques Suisses est en train d'octroyer un crédit de 4 millions US \$ à la Navik (Proprietary) Ltd à Johannesburg. Cette opération, qui se fera sous la direction de la Société Financière Européenne (Paris), portera sur un total de 23,5 millions US \$. Les autres banques qui y participent ont leur siège en Allemagne fédérale, en Italie, en Belgique, au Luxembourg et aux États-Unis. Dans une lettre qu'elle a adressée à la Banque nationale, l'Union de Banques Suisses déclare attendre en contrepartie de ses investissements certaines garanties de livraisons d'uranium à la Suisse par la société sud-africaine en question:

«Als Gegenleistung hat sich die Verkaufsgesellschaft der Südafrikanischen Uraniumproduzenten schriftlich bereiterklärt, alle schweizerischen Anfragen für Uranlieferungen wohlwollend zu prüfen und alle nötigen Anstrengungen zu unternehmen, um solche Bedürfnisse zu befriedigen».

Conclusion

Si la délégation de l'OUA devait aborder ce sujet, nous pourrions relever:

- qu'aucun contact officiel n'a été établi en relation avec le projet sud-africain d'un nouveau procédé d'enrichissement de l'uranium;
- qu'aucun accord concret n'a été, à notre connaissance, conclu jusqu'ici à ce sujet avec les milieux privés suisses intéressés et que, de toute façon, le Gouvernement fédéral n'aurait pas les moyens de s'y opposer, si le secteur privé voulait s'engager dans cette voie.

lors de la visite de H. Muller, en septembre 1971. Sur cette question, cf. la notice de E. Brunner du 20 septembre 1971, dodis.ch/35941.

6. Sur la question d'une coopération de la BBC avec l'Afrique du Sud en matière d'énergie nucléaire, cf. la notice de E. Schurtenberger du 10 décembre 1971, dodis.ch/36419.

7. Sur les investissements suisses en Afrique du Sud, cf. doc. 124, dodis.ch/35683.